



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AVRIL 2013

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Ludovic VUICHARD, Franck BURNET, Jean-Louis VUICHARD.

Procuration : Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

Excusés : Roger VESIN, Frédéric FOL.

Secrétaire de séance : François-Michel DREVET.

Le Compte-rendu de la réunion du 27 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

I. Forêt communale : travaux de maintenance / ONF.

Le Conseil Municipal approuve le devis réalisé par l'ONF d'un montant de 1464,26 € TTC relatif à des travaux de maintenance sur les parcelles 4, 5 et 6 situées sur la montagne du Vuache.

II. Demande de subvention au titre des amendes de police.

La dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, s'élève pour la Haute-Savoie à 1 078 023 euros au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal sollicite donc une aide au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un abri bus à Nyoux et de nouveaux radars pédagogiques.

III. Emplois saisonniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du mois de juillet pour une durée de 6 semaines, pour assurer les fonctions d'agent technique, et, habilite Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

IV. Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Jonzier.

Monsieur le Maire indique, que suite à l'arrêt maladie de l'employé communal, un agent a été recruté sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et ce, pour une durée de 6 mois.

La Commune de Jonzier-Épagny connaît le même besoin et souhaiterait que l'agent recruté puisse intervenir ponctuellement sur son territoire.

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la commune de Jonzier-Épagny afin de mettre cet agent à sa disposition quelques heures ou quelques jours

par semaine. Un planning hebdomadaire sera établi en fonction des besoins.

À la fin du contrat, la commune de Jonzier remboursera à la commune de Savigny les sommes correspondantes à cette mise à disposition en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées.

V. Participation à la protection sociale complémentaire des agents au titre de la santé et de la prévoyance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de verser une participation mensuelle de 30 € par mois à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance,
- de verser une participation financière mensuelle dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de moduler cette participation en fonction du salaire net imposable annuel des agents de l'année n-1 comme suit :
 - Tranche 1 (salaire net imposable annuel inférieur ou égal à 22 500 €) : 30 €
 - Tranche 2 (salaire net imposable compris en 22 501 € et 35 000 €) : 20 €
 - Tranche 3 (salaire net imposable annuel supérieur à 35 001 €) : 10 €.
- De verser une participation mensuelle de 10 € par enfant inscrit sur la complémentaire santé de l'agent.
- de verser cette aide à tous les agents titulaires, stagiaires et non-titulaires (sur emploi permanent).

Pour les agents arrivés en cours d'année, la tranche sera déterminée comme suit : salaire net imposable du 1^{er} mois complet multiplié par 12 mois.

La participation sera versée directement à l'agent sur le bulletin de salaire.

La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

Les agents devront fournir à la collectivité un document attestant que leur complémentaire santé est labellisée. Ce document devra également indiquer la liste des personnes rattachées au contrat santé pour une éventuelle participation aux cotisations des enfants de l'agent.

VI. Budget Primitif 2013 : rectificatif.

Suite à une erreur de saisie informatique, le Budget Primitif 2013 doit être rectifié. En effet, le solde d'exécution négatif de 79 651,48 € en dépense de la section d'investissement n'a pas été repris et la section de fonctionnement est en suréquilibre pour 1 centime.

Le Conseil Municipal décide donc de rectifier le BP 2013 comme suit :

- Compte 001 Déficit d'investissement : + 79 651,48
- Chapitre 21 : 1 186 159,72 € (au lieu de 1 265 811,20 €)
- Compte 6188 : + 0,01 €

VII. Avis sur le 2^{ème} Programme Local de L'Habitat (PLH 2) de la Communauté de Communes du Genevois

Le PLH comprend :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci. »

Le diagnostic a révélé :

- Une forte croissance démographique (+ 2,5 % par an entre 1999 et 2009, INSEE) alimentée aux trois quarts par le solde migratoire.
- Une part non négligeable d'actifs travaillant en France (44 % en 2009, INSEE).
- 48 % des ménages éligibles au logement locatif social.
- 812 demandeurs d'un logement locatif social au 1^{er} janvier 2011, dont 72 % ont des ressources correspondant aux logements financés en PLAI.
- 551 logements locatifs sociaux financés entre 2006 et 2012. L'objectif quantitatif du PLH 1 en la matière étant atteint à 87%.
- 490 logements nouveaux mis en chantier annuellement entre 1999 et 2010.
- Des loyers élevés dans le parc locatif privé (14,4 € du m² en février 2012), en rupture avec le parc locatif social (de 4,73 à 7,98 € du m²).
- Des prix à l'acquisition en augmentation continue, dépassant en 2011 les 4 000 € du m² sur les communes à l'est et les 3 000 € à l'ouest. Ce qui entraîne un blocage du parcours résidentiel d'au moins un ménage locataire sur cinq âgé entre 30 et 45 ans.

- Un besoin de 105 logements nouveaux par an pour atteindre le point mort.
- Un potentiel de développement, établi selon les capacités de construction des POS et PLU, pouvant engendrer une accélération des tendances et à l'objectif de mixité faible.

La vision politique se décline en 6 orientations :

- Homogénéiser les politiques habitat et urbanisme & Construire la stratégie foncière intercommunale.
- Garantir la mixité de l'habitat et y apporter un soutien financier.
- Encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines.
- Améliorer la qualité énergétique du parc existant.
- Répondre aux besoins des populations spécifiques.
- Animer la politique d'habitat communautaire.

La mise en œuvre des 6 orientations s'articule autour de 20 actions :

Orientation	Action
Homogénéiser les politiques habitat et urbanisme & Construire la stratégie foncière intercommunale	1. Faire du PLH la matérialisation du partenariat entre la CCG et ses communes membres en matière d'habitat
	2. Conseiller les communes pour la traduction du PLH dans leur document d'urbanisme
	3. Bâtir la stratégie foncière à partir d'un référentiel des sites prioritaires et de son plan d'actions
	4. Accompagner les communes dans le cadre d'études préalables ou pré-opérationnelles sur les sites prioritaires
Garantir la mixité de l'habitat et y apporter un soutien financier	5. Fixer les objectifs quantitatifs de production neuve en matière de logement à vocation sociale
	6. Contractualiser entre la CCG et chaque opérateur social & Participer à l'équilibre financier des opérations de logement à vocation sociale
	7. Construire un cadre local pour le logement intermédiaire, en location et en accession, à destination des classes moyennes

	8. Elaborer une « charte de l'habitat » à l'échelle de la CCG, partagée par l'ensemble des opérateurs-constructeurs
	9. Etudier et expérimenter une offre de logements spécifiquement dédiée au soutien à l'emploi sur la CCG (fonctions publiques et structures associées, TPE-PME, santé, BTP)
Encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines	10. Concevoir, en collaboration avec les élus, un catalogue illustratif de formes urbaines, de densités et de plans-masse types, répondant aux aspirations de qualité d'habitat attendues sur la CCG et faisant écho à un habitat vernaculaire
	11. Organiser des visites d'opérations, communiquer et échanger sur les réalisations
	12. Réaliser un ou plusieurs appel(s) à concours permettant d'engager une dynamique d'innovation sur le thème : « Habitat durable et nouveaux modes d'habiter »
Améliorer la qualité énergétique du parc existant	13. Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique
	14. Accompagner les opérateurs sociaux dans leur(s) programme(s) de réhabilitation visant une meilleure performance énergétique et la régulation du couple loyer + charges
Répondre aux besoins des populations spécifiques	15. Créer une offre de terrains aménagés et de maisons ultra-sociales (MUS) à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés
	16. Poursuivre l'engagement en faveur d'une résidence sociale & foyer jeunes travailleurs
	17. Soutenir des initiatives en faveur de publics confrontés à des problématiques particulières (handicap, jeunes, personnes âgées, familles monoparentales, etc.)
Animer la politique d'habitat communautaire	18. Suivre et évaluer l'application du PLH à travers un observatoire de l'habitat et du foncier
	19. Communiquer, sensibiliser et informer
	20. Recourir à une assistance juridique

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, s'interroge quant au retard de la commune de Collonges-Sous-Salève, dans la réalisation de programme de logements aidés.

Après avoir pris connaissance du projet de PLH 2 (2013-2019) et de l'exposé ci-dessus retranscrit, le Conseil municipal de la commune de SAVIGNY, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (1 abstention : Philippe FOL) :

- ÉMET un avis favorable sur le projet de PLH 2 arrêté par la Communauté de communes du Genevois.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VIII. Informations diverses

➤ SIVU « Accueil de l'Enfance »

Le Budget Primitif 2013 a été voté. La participation de la commune de Savigny pour l'année 2013 s'élève à 17 524 €. Dix enfants domiciliés à Savigny ont fréquenté la crèche de Valleiry en 2012.

Le nombre de demandes de places est très important et ne cesse d'augmenter. 180 demandes de préinscriptions ont été enregistrées.

Le SIVU souhaite mettre en place des micro-crèches (10 places) pour répondre en partie à cette demande, et lance un appel à toutes les communes pour pouvoir disposer de locaux.

La commune pourrait éventuellement accueillir ce service, puisque une nouvelle salle va être aménagée en rez-de-chaussée de la mairie et les nouveaux locaux pourront éventuellement accueillir d'autres activités.

➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis Modificatif DESSEMME Frédéric : Fenêtre de toit + changement ouverture garage à vélo – Les Chavannes.
- Permis Modificatif CONVERS/VUAGNAT : garage accolé – Cessens
- Permis de Construire FAVRE-BONVIN René : garage accolé – Chef-lieu
- Permis de Construire Les Jardins du Château : 11 villas – Chef-lieu.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion s'est déroulée à la Sous-préfecture en présence de toutes les communes du canton afin d'évoquer l'instruction des dossiers d'urbanisme.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) assure pour le compte de certaines collectivités, dont Savigny, l'instruction des autorisations d'occupation du sol. A compter de 2014, la DDT n'assurera plus ce service.

Une réflexion est donc engagée afin d'étudier les modalités futures de l'instruction des dossiers d'urbanisme : création d'un poste au sein de la CCG pour instruire tous les dossiers d'urbanisme des communes de la CCG, intervention d'un cabinet privé,....

➤ **Commission Fleurissement**

Des devis vont être demandés pour un fleurissement plus coloré de la commune.

La commission souhaite :

- mettre en valeur les lavoirs de Murcier et Nyoux. Une demande sera transmise à la propriétaire du lavoir de Murcier pour solliciter son accord.
- Valoriser le terreplein du chef-lieu,
- Mettre en place des espèces locales, prairies fleuries nécessitant peu d'entretien.

➤ **Le Nettoyage de printemps** aura lieu le samedi 27 avril.

➤ **Subvention « La Louveterie »**

Une subvention de 200 € a été prévue au BP 2013. L'Association de la Louveterie est mandatée par l'État. Ce sont des fonctionnaires bénévoles, ils interviennent lors d'accident de la route dû aux gibiers, pour la régulation des renards,... L'association sollicite donc une aide pour payer le matériel (vêtements,...)

➤ **Le voyage des aînés** se déroulera le 6 juin à Beaufort. Une participation de 30 € par personne est demandée.

➤ **Le Congrès des Savigny de France** se tiendra le week-end du 11 et 10 mai avec une quinzaine de participants.

➤ **Voirie : Chemin de la Mercerie à Nyoux**

Monsieur SAPORITO a sollicité une participation de la commune pour le goudronnage d'une partie du chemin de la Mercerie. La Commune de Savigny réalise uniquement du bicouche sur ces chemins ruraux. Le conseil Municipal accepte donc de participer à hauteur du prix du m² en bicouche.

Le Maire,
Christian BURNIER.

